

SYNDICATS NATIONAUX de l'INSEE

CGT, CFDT, CGT-FO, SUD

Compte rendu du GT du 18 juillet 2012

Étaient présent-e-s :

Enquêtrices et enquêteurs de Midi-Pyrénées, Rhône Alpes, Ile-de-France.

Pour les OS Insee: CGT, CFDT, SUD, CGT-FO, CGC.

Pour la direction Insee : la secrétaire générale de l'Insee, le missionnaire statut-Bercy, le missionnaire secrétariat général Insee, l'adjointe à la maîtrise d'ouvrage.

CDisation : envoi – traitement des courriers aux enquêtrices et enquêteurs

La direction ne peut faire de bilan sur les envois mais pense que les courriers sont soit partis soit en passe de l'être. Elle n'a pour l'instant pas de remontées sur les retours en DR.

473 enquêtrices et enquêteurs ont reçu le courrier de type 1 (CDIsable par l'article 8 de la loi Sauvadet), 373 ont reçu le courrier de type 2 (potentiellement CDIsable à l'avenir avec l'article 37 de la loi Sauvadet). 1 450 courriers ont été envoyés à l'ensemble des enquêteurs présents dans le fichier Saige, qui ne peuvent selon la direction prétendre à la CDisation. La direction a déclaré préférer envoyer le courrier au champ le plus large, d'autant plus que certains agents qui ne travaillent plus pour l'Insee actuellement pourraient faire valoir des droits pour la loi Sauvadet dans d'autres ministères.

La direction nationale a bien précisé aux DR qu'il ne devait à ce stade y avoir aucun préjugé sur la CDisation potentielle ou pas (par exemple, pas de limitation par rapport à l'âge ou sur le fait qu'une enquêtrice aurait liquidé ses droits à retraite).

Nous avons demandé des statistiques plus détaillées : Dom/ métropole, avec des détails sur les anciennetés pour les 1450, pour les 373 dont il faut savoir s'ils et elles vont pouvoir être CDIsés rapidement...

La direction estime qu'une centaine d'enquêteurs ayant reçu la lettre de type 2 pourrait être CDIsée dans un avenir proche (sans plus de précision).

Même s'il faut maintenant attendre les retours des enquêtrices et enquêteurs, qui vont compléter leurs dossiers et peut-être augmenter ce nombre, environ 600 enquêteurs seraient CDIsés dans les mois à venir. Il faut donc que toutes et tous fassent cette recherche de contrats de manière à faire valoir leurs droits vis-à-vis de l'Insee. Cela risque d'être fastidieux, mais il n'y a pas d'autre solution...

Nous redemandons le traitement du dossier des actuels 30 CDI : la direction met le sujet à l'ordre du jour de la prochaine réunion, et déclare qu'ils et elles seront prioritaires dans les CDisations à venir (pourtant, aucun courrier spécifique n'a été prévu pour ces agents !!).

Il est maintenant sûr que la CDisation ne se fera que par les critères de la loi Sauvadet, et non pas par ceux initialement prévus dans la circulaire. Notamment, l'obtention de la validation des trois trimestres de retraite pour faire valider une année, ne vaudra que pour le calcul de l'ancienneté dans la grille attachée à la circulaire, mais pas pour la validation des années autorisant la CDisation.

Une discussion a aussi porté sur les outils permettant la tenue des remontées d'informations en provenance des DR, du calcul de l'ancienneté et le positionnement dans la grille.

Courrier du directeur général

Nous étions demandeurs de cet envoi, nous actons donc qu'il a été fait, avec une annexe très claire sur l'état actuel d'avancement du dossier. Nous regrettons cependant vivement notre principal objectif de départ, acter individuellement les engagements de la direction pris à ce stade, notamment sur l'application non préjudiciable de la CDisation, ne soit pas clairement mentionné.

Rappelons que cet engagement des ministres de l'époque et du directeur général a été pris sous la pression du mouvement. Le principal souci remonté à ce stade, était la possible contradiction entre la CDisation et les indemnités chômage.

Nous ne manquerons pas de faire valoir et rappeler cet engagement, même si la direction fait mine de ne pas trop y revenir.

Calendrier - rétroplanning

La direction n'est pas en mesure de présenter un calendrier des tâches à venir pour la rentrée (*voir la PJ le tableau en document préparatoire*). Nous lui demandons pour fin août : la direction pense qu'elle ne sera pas en mesure de le fournir non plus fin août.

Nous demandons que ce calendrier tienne compte de la consultation par les représentants des personnels : des GT des CT locaux doivent présenter la méthode aux représentants, avant le début des opérations.

Des Réunions Annuelles d'Enquêteurs doivent être organisées de manière à ce que des représentants nationaux, ayant suivi la négociation des 3 dernières années, y assistent. Cette demande est ancienne et nous n'accepterons pas que la direction profite du calendrier serré pour ne pas y répondre favorablement.

Ensuite, un CT local validera la répartition des travaux (liste individuelle anonymisée) avant la signature des contrats. La direction prend note mais semble trouver ces demandes trop contraignantes. Nous rappelons que depuis des années les consignes nationales sont appliquées de manière très inégales dans les DR. Nous ne voulons pas que les signatures de contrats, qui vont être déterminantes (CDI à temps incomplet, ou complet) connaissent des erreurs, des pressions etc.

Outil de calcul de la charge

Cet outil d'aide aux Dem pour estimer les charges de travail à proposer aux enquêtrices et enquêteurs en fonction des quotités antérieures et de la charge de travail à venir, n'a toujours pas été présenté. Nous demandons à la direction de nous l'envoyer dès que possible, pendant les congés d'été. Nous demandons également qu'il soit testé avec les enquêtrices et enquêteurs du groupe de travail.

Décret

La circulaire devra prendre une forme de décret, selon la fonction publique. La direction déclare ne pas avoir de réponse de la DGAFP (fonction publique), malgré ses relances. Or c'est elle (et non l'Insee) qui doit rédiger le décret...

Grille de rémunération

Nous demandons à la direction de nous envoyer pendant l'été une nouvelle proposition de grille prenant en compte l'augmentation du Smic : les 2 premiers échelons sont en dessous du minimum.

Nous demandons qu'elle procède à un relèvement de tous les premiers échelons de manière à ne pas avoir un blocage de 6 ans à l'indice 308 (voir les arrêtés indiquant ces relèvements pour les grilles existantes).

La direction ne répond pas sur le fond mais dit OK pour envoyer une nouvelle grille. Elle précise qu'il pourrait falloir, dans le cadre du décret, renvoyer la grille à un arrêté, de manière à pouvoir la modifier le cas échéant sans repasser par le décret.

Mise en place d'un Comité Hygiène et Sécurité et Conditions de Travail spécial enquêteurs

L'ensemble des organisations syndicales proposent de se baser sur les résultats des élections en Comité Technique de Réseau, et fixer le nombre de sièges à 7. La direction approuve. La répartition est la suivante : listes CGT et SUD : 4 sièges ; CGT-FO : 1 siège ; CFDT : 1 siège ; CGC : 1 siège.

Faibles déplacements – quotité de déplacements sans voiture

Compte tenu que sur ce point la direction n'a pas répondu (et n'a pas exploré) à notre revendication d'augmentation de la quotité pour celles et ceux qui font peu de déplacements, nous demandons que pour celles et ceux qui se déplacent sans leur voiture (à pied, en transports collectifs, ...), un système déclaratif simple permette de prendre en compte leur temps de déplacement.

La direction ne répond pas : point à étudier en août.

Quotités de prix

Nous demandons que les enquêtrices et enquêteurs prix soient destinataires des nouveaux calculs de quotité, pour 2010 et 2011. Nous souhaitons également être destinataires d'un tableau individualisé anonymisé avec le calcul avant-après de cette quotité.

La direction répond Ok.

Au final, la direction joue la montre et ne fait pas d'arbitrages...alors que dans les DR, la nécessité d'organiser le programme d'enquêtes se fait de plus en plus pressant. Dès la fin août il faudra se remettre en ordre de bataille !

Calendrier

conférences téléphoniques (général + prix) : fin août

31 août : GT statut à Paris

13 septembre : GT Capi3G

20 septembre : GT statut à Paris

A Paris le 20 juillet 2012